



fi  compass



Atteindre les objectifs économiques et sociaux de l'Union européenne de manière durable

Instrument financiers





Les instruments financiers cofinancés par les Fonds structurels et d'investissement européens sont des outils durables et efficaces dans le soutien à la croissance et le développement des personnes et des entreprises au sein des États membres de l'Union européenne et de leurs régions. Ils soutiennent un large spectre d'objectifs de développement au bénéfice de nombreux destinataires, offrant la possibilité d'une réutilisation des fonds alloués pour de nouveaux investissements.

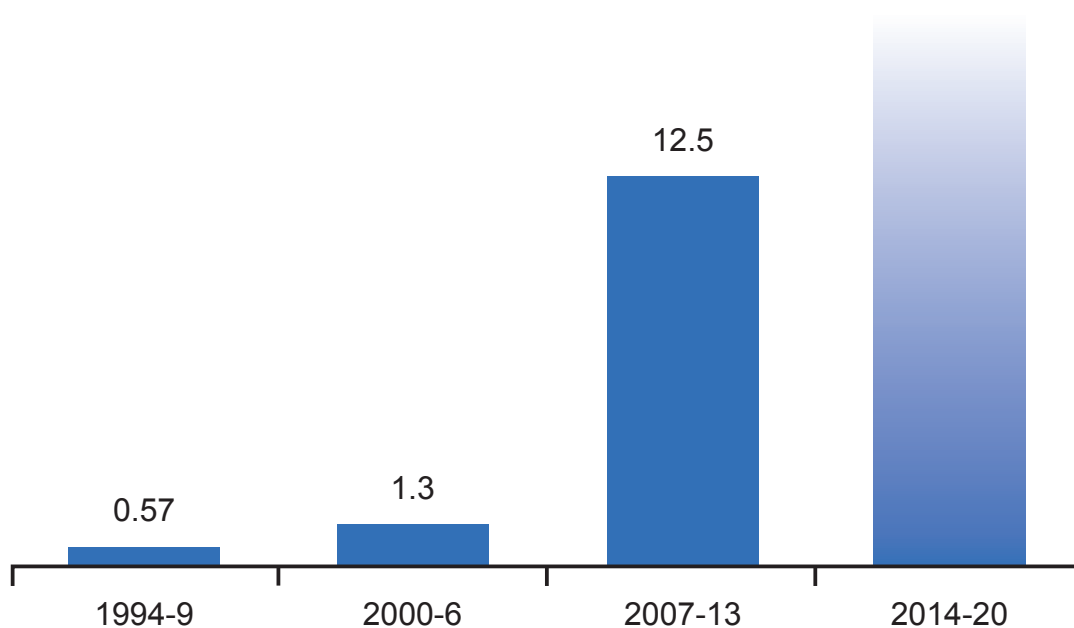
Les **Fonds structurels et d'investissement européens** – constitués du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE), du Fonds de cohésion (FC), du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) - peuvent être mis en oeuvre dans un objectif global de développement en soutenant les investissements dans les entreprises, la recherche et le développement, les infrastructures, l'emploi et la formation, l'agriculture ainsi que le développement de la sylviculture et de la pêche. Avec un objectif commun d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Près de 450 milliards d'euros ont été mis à disposition des États membres et de leurs régions sur la période 2014-2020. **Les politiques de cohésion, de développement rural et maritimes combinées** sont les principaux domaines d'investissement de l'Union Européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Les États membres et les régions peuvent utiliser les instruments financiers de manière durable et efficace pour fournir un soutien ciblé aux priorités définies dans le cadre d'un programme cofinancé par les Fonds ESI. Les instruments financiers sont mobilisables dans le cas de projets rentables, c'est-à-dire capables de générer un revenu ou une épargne suffisant pour rembourser le montant initialement alloué. Les instruments financiers doivent remédier aux situations de défaillance du marché, c'est-à-dire lorsque les banques ne sont pas disposées à prêter et/ou quand le secteur privé exprime des réticences à investir.

Les montants investis via les instruments financiers dans le cadre des programmes FEDER et du FSE ont cru de manière significative ces dernières années. Ces ressources devraient augmenter de manière encore plus importante sur la période 2014-2020 dans les cinq Fonds ESI, ainsi que dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Europe.



Contribution des programmes aux instruments financiers (milliards d'€)



Les instruments financiers sont flexibles et peuvent fournir un soutien sous la forme la plus adéquate à l'investissement, c'est-à-dire un prêt, un microcrédit, une garantie ou une intervention sur fonds propres.

Instruments financiers : formes de soutiens et exemples illustratifs

Crédits

Les prêts sont des financements concédés à une entreprise ou à un individu qui doivent être remboursés selon des modalités prédéfinies. Ils sont utilisés lorsque les banques ne sont pas disposées à prêter ou n'offrent pas de meilleures conditions de financement (c'est-à-dire un taux d'intérêt plus bas, une période de remboursement plus longue ou des garanties plus faibles).

En Estonie, un mécanisme de prêts financé par l'Union européenne a fourni un soutien financier à la rénovation et à la mise en conformité de 619 immeubles, composés de plus de 22 000 appartements individuels, permettant d'importantes économies d'énergie et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Microcrédit

Les microcrédits sont des prêts d'un montant réduit octroyés à des personnes ou des petites entreprises qui sont généralement exclues des services financiers. Ils sont habituellement accordés sur une courte période et n'exigent pas (ou peu) de garanties personnelles.



En Hongrie, des ressources européennes combinant micro-crédits et subventions ont permis d'améliorer la situation de plus de 9 000 entreprises en croissance en facilitant leur accès aux ressources financières.

Garanties

Les garanties assurent à un prêteur la couverture totale ou partielle de son capital en cas de défaut de l'emprunteur. Le garant devra couvrir le manquement ou le défaut d'apurement de la dette de la part de l'emprunteur.

Un mécanisme de garantie financé par l'Union européenne en Roumanie a octroyé des garanties à près de 694 bénéficiaires (agriculteurs et PME du secteur agricole) afin de les aider à perfectionner leurs méthodes de production et de protéger et d'améliorer l'environnement naturel. Jusqu'à présent, cela a permis de créer ou de maintenir 10 200 emplois.

Prises de participation au capital

Les prises de participation impliquent un investissement en fonds propres en contrepartie de la propriété totale ou partielle de l'entreprise ; l'investisseur pourra exercer un contrôle sur la gestion de l'entreprise ainsi que profiter des bénéfices réalisés. Ces instruments fondés sur les fonds propres incluent le capital-risque, le capital d'amorçage et le capital de départ. Le retour sur investissement dépend de la croissance et de la rentabilité de l'entreprise aidée. L'investissement initial est récupéré lorsque l'investisseur cède ses parts à un autre investisseur (« sortie ») ou à travers une offre publique initiale (OPI).

Un instrument de capital-risque financé par des Fonds européen en Saxe, Allemagne, a investi dans près de 45 jeunes entreprises, les aidant ainsi à dépasser les difficultés rencontrées en phase de démarrage et à assurer leur développement en leur permettant d'exploiter leurs idées et technologies innovantes. Cela a permis la création ou le maintien de plus de 450 emplois.

Comment fonctionnent les instruments financiers ?

Les fonds en provenance du budget européen sont alloués aux pays et régions sur une période de sept ans en soutien aux stratégies économiques et sociales qui permettent l'atteinte des objectifs européens de la Stratégie 2020 en matière de croissance et d'emplois. Ces stratégies sont définies dans des programmes, élaborés en accord avec la Commission européenne. Ces programmes sont ensuite mis en œuvre par les États membres et les régions qui décident des types de projets et d'investissements qui conviennent le mieux à leurs stratégies. Cette activité est menée dans



chaque pays et/ou région par les « autorités de gestion » qui décident de l'utilisation de subventions ou d'instruments financiers afin de fournir l'aide demandée.

Avant d'allouer des ressources à un instrument financier, les autorités de gestion doivent évaluer ce qui est nécessaire, pourquoi et par qui. Par exemple, une région pourrait compter des entreprises de haute technologie qui ne peuvent accéder à des ressources bancaires ordinaires parce que leurs projets sont trop risqués. Ou bien de très petites entreprises et entrepreneurs qui ne peuvent obtenir de prêts par absence de relation consolidée avec leurs banques ou par manque de garanties personnelles. Après une évaluation précise des besoins, un ou plusieurs instruments financiers peuvent être créés.

Les instruments financiers sont normalement gérés par des institutions nationales ou régionales financières (telles que les banques) sélectionnées et chargées de mettre en œuvre pour le compte de l'autorité de gestion les outils opérationnels qui leur ont été confiés. Les instruments financiers utilisant les fonds européens sont ainsi appliqués au niveau régional et local souvent même par des institutions déjà connues de ceux qui bénéficieront du support.

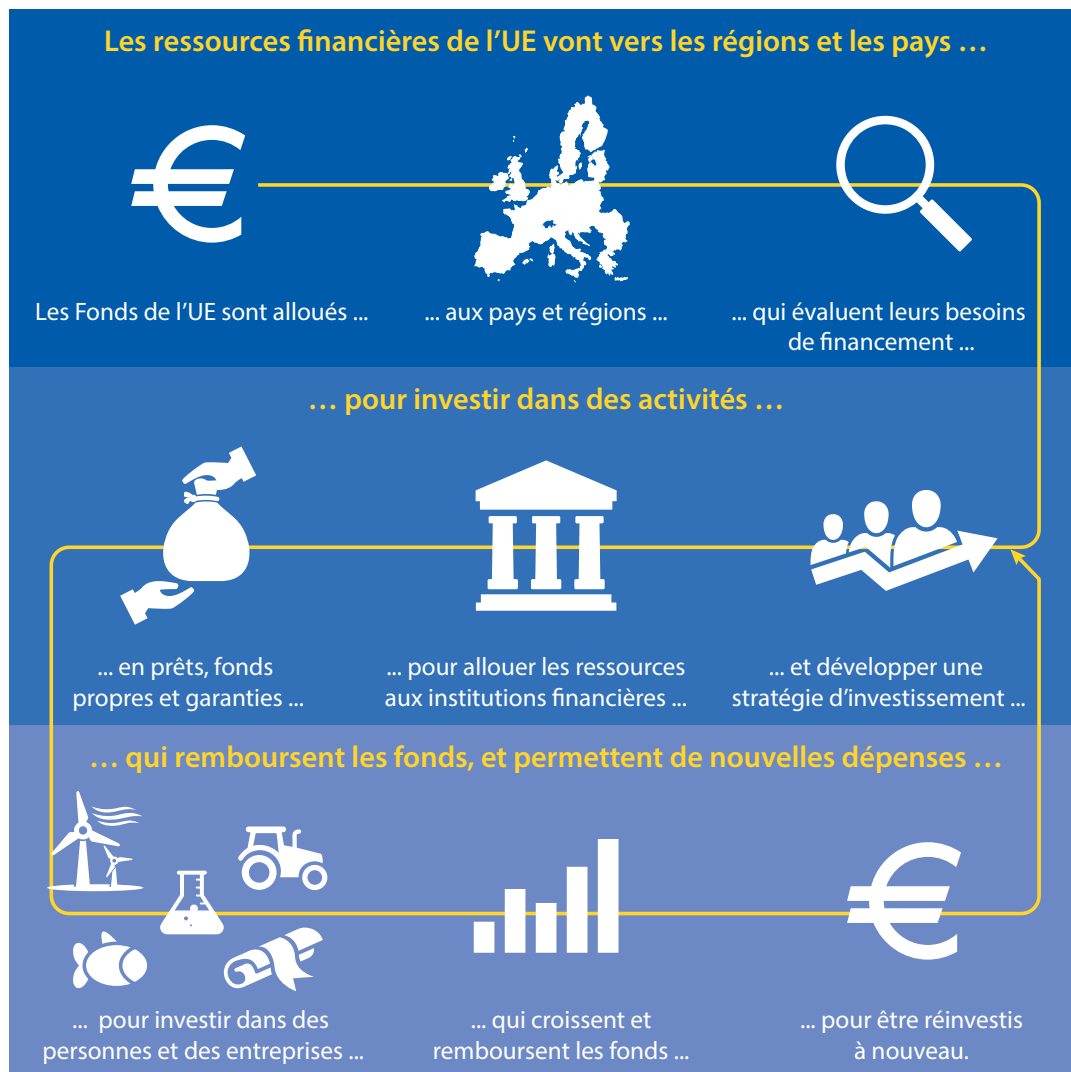
Les instruments financiers doivent être investis dans des projets qui promeuvent les objectifs des Fonds ESI. Ces derniers peuvent couvrir chacun des onze objectifs thématiques définis sur la période 2014-2020 :

- Recherche et innovation
- Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Compétitivité des PME (y compris les entreprises du secteur agricole, du secteur de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture)
- L'économie à faible émission de carbone
- Adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques
- Environnement et utilisation rationnelle des ressources
- Transport durable et goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux
- Emploi et mobilité de la main d'œuvre
- Inclusion sociale et pauvreté
- Éducation
- Capacité institutionnelle

Les instruments financiers mis œuvre dans le cadre des Fonds ESI doivent respecter les règles édictées par un ensemble de textes législatifs : le Règlement portant dispositions communes (RPDC) qui gouverne la mise en œuvre des Fonds ESI ; les règlements spécifiques à chaque Fonds et un certain nombre d'actes délégués et de règlements de mise en œuvre.



Comment fonctionnent les instruments financiers ?



Les instruments financiers offrent de nombreux avantages

L'argent est remboursé et utilisé un nombre illimité de fois dans la même région pour d'autres investissements. C'est un aspect particulièrement important en période de restrictions budgétaires.

Les ressources publiques **encouragent les investissements privés**. Par exemple, les fameux « investisseurs providentiels » (Business Angel) peuvent investir dans les petites entreprises, de manière conjointe avec les fonds européens, là où ils n'auraient en aucun cas voulu investir seuls.

Les immeubles en zone urbaine qui normalement n'auraient pas trouvé d'usages alternatifs



peuvent être réhabilités pour des activités industrielles et commerciales parce que des investisseurs privés auront été convaincus de prendre part à l'investissement. Grâce à un fonds de garantie soutenu par l'UE, les banques peuvent prêter à des entrepreneurs qui ne sont pas en mesure d'offrir des garanties personnelles.

L'investissement privé apporte avec lui **l'expertise privée**. Les entreprises et les autorités locales peuvent ainsi bénéficier d'une approche plus « proche du terrain » pour développer leurs projets, dans la mesure également où les organisations chargées de mettre en œuvre les instruments financiers sont intéressées à la réussite de leurs investissements.

Qu'y gagnerez-vous ?

- En tant qu'**autorité nationale, régionale et locale**, vous pouvez accroître l'effet levier des ressources disponibles sur votre territoire en attirant d'autres sources de financement et en réinvestissant les ressources financières remboursées.
- En tant qu'**intermédiaire financier**, vous pouvez contribuer au développement de votre région en aidant à l'investissement européen en échange d'une rémunération, tout en élargissant votre clientèle potentielle.
- En tant que **citoyen, entrepreneur ou entreprise**, vous pouvez accéder aux financements lorsque les banques vous ont refusé leur soutien ou vous l'ont octroyé à des conditions défavorables. Votre autorité de gestion vous indiquera quel intermédiaire financier dans votre région sera en mesure de vous offrir des produits financiers appropriés financés par les fonds européens.

Autorités de gestion

- poursuivre les objectifs du programme, en aidant par exemple les PME d'une région à se développer en augmentant l'offre de financement
- recycler les ressources financières restituées dans la zone couverte par le programme
- les IF peuvent accompagner les subventions de manière complémentaire
- encourager les co-investissements de la part des secteurs public et privé, en augmentant les ressources mises à disposition du programme et ses résultats
- aider à développer l'offre à travers le renforcement des capacités et des capitaux supplémentaires

Banques Gestionnaires de Fonds Investisseurs

- diversification/expansion des produits offerts, des activités ou des opportunités d'investissement
- la participation du secteur public partage le risque
- les ressources additionnelles aident au développement de produits pour de nouveaux marchés ou pour des marchés sur lesquels ils n'étaient originellement pas viables
- opportunités de gérer des Fonds

Destinataires finaux

- pouvoir accéder aux fonds là où ils n'étaient initialement pas disponibles
- obtenir des financements auprès des banques et autres intermédiaires financiers présents dans la région, via des procédures souvent plus simples que celles suivies pour l'octroi d'un prêt bancaire classique
- associés à d'autres formes de soutien plus souples, tels que la mise à disposition d'expertise et le conseil
- disponibilité de différents types d'instruments



www.fi-compass.eu
contact@fi-compass.eu
© EIB (2015)

European Commission
Directorate-General
Regional and Urban Policy
Unit B.3 “Financial Instruments and IFIs’ Relations”
B-1049 Brussels

European Investment Bank
Advisory Services
fi-compass
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg